

du comité de la justice pour recueillir les points de vue des Canadiens d'un océan à l'autre.

A la suite des échanges de vues qui vont avoir lieu avec les Canadiens au cours des prochains mois nous avons, nous législateurs, le devoir de définir les choix politiques conduisant à des lois justes et équitables. Les idées, l'orientation et les principes doivent venir du peuple, par l'intermédiaire du comité de la Chambre. Nous ne pouvons nous contenter de déclarer que l'article 15 prendra effet d'un seul coup. Notre gouvernement veut établir, ici au Parlement et avec les Canadiens, l'orientation et les principes devant présider à l'application de l'article 15. Voilà le but de ce comité. Il va rencontrer les Canadiens de tous les horizons, pour examiner leurs points de vue, leur interprétation et leurs sentiments au sujet de l'article 15.

Le travail du comité est crucial pour établir le cadre des dispositions d'égalité. La population a le droit d'être entendue sur une question aussi importante, et elle va l'être par notre gouvernement. Mon parti estime que les principes de droit doivent être établis ici au Parlement, avec l'apport de la population, et non pas au prétoire par un juge. Les Canadiens veulent que l'article 15 s'applique de façon pratique et réalisable. Les Canadiens nous ont confié l'énorme responsabilité de faire en sorte qu'il s'applique avec justice et avec équité au mode de vie canadien.

• (1550)

Le 17 avril, l'article 15 va devenir une partie vibrante et réelle de notre société. Espérons que tant que le Canada existera, la recherche de l'égalité et de la justice primera à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux, en premier lieu féliciter la députée pour le très bon discours qu'elle vient de prononcer. Je suis convaincu qu'elle a toutes les capacités pour bien remplir sa fonction de vice-présidente en partageant la présidence avec le député de Lotbinière (M. Tremblay). Et j'ose espérer que, au cours des prochains mois, étant donné qu'elle dit avoir besoin d'entendre les Canadiens et de savoir leur opinion sur l'égalité... Je pensais que, même avant de venir ici, la députée était au courant de l'opinion des Canadiens et que les membres de ce gouvernement l'étaient aussi mais, maintenant...

Une voix: Ce n'est évidemment pas le cas.

M. Lapierre: Cela, on s'en rend compte de jour en jour. Et quand on s'aperçoit que le gouvernement... Mon ami qui parle toujours de son siège devrait se lever de temps en temps pour parler, cela pourrait lui aider à se faire connaître dans son parti.

Ce que je voudrais demander à la députée c'est certainement... Elle a mentionné, entre autres, la possibilité pour les jeunes qui ont 18 ans et plus de participer à des conseils de direction. Son gouvernement est-il déterminé à non seulement faire une petite modification législative mais à mettre cela en pratique, à ne pas faire dormir cela dans les livres de loi? Son gouvernement a-t-il pris des initiatives en ce sens-là, lui qui contrôle «supposément» trop de sociétés de la Couronne? La députée pourrait-elle me nommer un jeune ou une jeune qui a

été nommé dans une société du gouvernement fédéral depuis l'avènement de ce gouvernement-là, un jeune au Canada, que ce soit dans n'importe quelle société? Si elle peut m'en nommer un, je l'apprécierais.

[Traduction]

Mme Browes: Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait posé la question. Je crois même qu'il en a posé deux. L'une, plus générale, a trait à la consultation. Au cours des années 1980, 1981 et 1982, un vaste processus de consultation a été mis sur pied au sujet de la Constitution, et de nombreux organismes y ont participé en présentant des mémoires au comité. Ils étaient heureux d'apporter leur contribution. C'était important. Ces organismes s'intéressaient à la Constitution dans son ensemble. Ils en ont examiné de nombreux points.

En 1982, le gouvernement et tous les députés à la Chambre des communes ont jugé important d'observer un délai de trois ans avant que l'article 15 n'entre en vigueur. Voilà maintenant trois ans que nous y réfléchissons. Il est maintenant temps de nous attaquer aux problèmes particuliers que pose l'article 15.

D'après les recherches que j'ai effectuées récemment, je crois comprendre que le ministère de la Justice a examiné la Constitution en regard de nombreuses lois, et qu'il a commencé à le faire dès janvier 1984 dans le cas de l'article 15. Il est donc maintenant temps pour nous de nous adresser aux Canadiens, de leur parler de cet article et de la façon dont les autres lois devraient s'y conformer.

Le député a suggéré de nommer des jeunes aux conseils d'administration: je tiens à dire que je suis tout à fait en faveur de cette idée. J'ai trois jeunes enfants qui participent dans une très grande mesure aux décisions que nous prenons en famille. Il est important que les jeunes qui ont le droit de vote à l'âge de 18 ans puissent également avoir la possibilité de siéger à un conseil d'administration. Sa suggestion d'appliquer aussitôt que possible ce principe aux sociétés de la Couronne par exemple, me paraît excellente.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis bien heureux de sa réponse. Maintenant sa réponse était qu'elle est pleine de bonnes intentions et vous savez, monsieur le Président, comme on est tous en faveur de la vertu et de la maternité, mais la réalité c'est que ce gouvernement-là qui prêche justement cette égalité devant la loi, malheureusement, ne prêche pas par l'exemple. Et on a vu au cours des derniers mois que par exemple la ministre d'État (Jeunesse) (M^{me} Champagne) qui dans le passé avait certaines responsabilités s'est trouvée complètement dépouillée de tout pouvoir au sein de ce gouvernement-là. On a vu plusieurs ministres de toute façon se faire dépouiller de plusieurs de leurs pouvoirs, mais... Et on a vu des députés réaliser aussi comme celui de Duvernay (M. Della Noce) qu'ils n'avaient pas grand pouvoir, mais ce que je veux dire... ce que je veux demander à la députée, la section justement sur l'égalité... et je vais revenir à l'âge minimum: Est-ce qu'elle peut m'expliquer pourquoi une personne peut à 18 ans maintenant servir à un conseil d'administration, peut devenir député, peut devenir même premier ministre en principe, mais ne peut pas devenir sénateur? Et est-ce que la députée dans ses recherches à travers le pays va consulter ces gens pour savoir pour